

MAIRIE D'AMPLEPUIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
Extrait du registre des Délibérations
Délibération

OBJET :

ELECTIONS SENATORIALES
DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Le maire certifie sous sa responsabilité la caracté-
re exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 23

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 0

Délibération comportant

1 page(s), 0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le :

11/06/26

Le conseil municipal s'est réuni sur convocation du décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETO, Daniel BEAUMEL, Monique CHAMPALLE ANESSI, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Adèle RECORBET, Slaide NICODEMO, Alexis DEBORD, Corinne GELIN, Lydie AUGAY, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Véronique PUTHINIER-DUMONTET (pouvoir à Didier FOURNEL), Romain DUBREUIL (pouvoir à Sylvette GRANGE), Eric LACROIX (pouvoir à Lydie AUGAY), Patrick PLANTIER (pouvoir à Corinne GELIN)

Le ou les membres absent(s) :

L'assemblée élit M Florent PORTIER pour secrétaire de séance.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L283 à L293 et R130-1 à R148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Vu les trois listes déposées par les conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune d'Amplepuis sera le suivant : 15 délégués à élire et 5 suppléants à élire. Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Résultats du scrutin :

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombre de sièges obtenus pour les suppléants
Amplepuis Cap sur l'avenir	12	5
Ensemble pour Amplepuis	2	0
Avenir Amplepuis	1	0

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance
Florent PORTIER



Le Maire,
Didier FOURNEL